



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 27 juin à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLÉ Sylvie - Mme LAURENSOU Martine - M. PRADAYROL Patrick - M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France - Mme FLORET Virginie – Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie.

Absents excusés : Mme ELMA Séverine - M. DESPEYROUX Rémi –M. DAVID Eric.

Date de la convocation : le 21 juin 2019 - Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du mercredi 10 avril 2019.

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES – DÉFINITION DES COMPÉTENCES SUITE À LA FUSION DU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adoption des compétences statutaires du Grand-Figeac, telles qu'elles sont rédigées dans le document annexé à la délibération n°136/2017 du 26 septembre 2017.

PROJET DE CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL « VOIE VERTE »

Au regard des compétences statutaires du Grand-Figeac en matière de création, d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; ainsi qu'en matière de promotion du tourisme ; le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion du Grand-Figeac au Syndicat mixte voies vertes du Lot pour l'aménagement de voies vertes sur son territoire.

L'aménagement des voies vertes par le Syndicat se fera soit sur des lignes ferroviaires (lignes fermées ou lignes déclassées) ; soit en site propre (chemins de halage, allées de parcs urbains, emprises nouvelles...).

Le linéaire propre au Grand-Figeac a pour point de départ Calvignac et pour point d'arrivée la limite interdépartementale avec le département de l'Aveyron à Capdenac-Gare.

Le syndicat fonctionnera avec un Comité syndical (composé selon une représentation à la proportionnelle de la population DGF, pour le Grand-Figeac cela correspond à 6 représentants) et des collègues (pour le Grand-Figeac : 6 titulaires et 6 suppléants).

GEMAPI. ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENE ET DE LA CERÉ

AVAL.

Le Grand-Figeac est compétent comme l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour l'exercice de cette compétence, les Communautés de communes peuvent se regrouper à l'échelle des bassins versants pour la confier à des syndicats mixtes de rivières.

Actuellement le Grand-Figeac est couvert partiellement par deux structures :

- Le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé
- Le syndicat mixte de la Diège.

Il est proposé de confier la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère aval, composée de 8 Communauté de communes et de 2 Communautés d'agglomérations.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion du Grand-Figeac au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval.

FOYER RURAL – REGLEMENTATION LIÉE À LA RÉOUVERTURE

Suite à la visite de réception des travaux effectuée le vendredi 21 juin 2019, le foyer rural peut être de nouveau ouvert au public.

M. le Maire devra prendre un arrêté autorisant la réouverture de la salle au public, cependant il propose la tenue d'une réunion de la Commission festivités afin notamment de rédiger un nouveau règlement intérieur.

Il est décidé que la Commission festivités se réunira dans la semaine afin de débattre sur les formalités de location du foyer rural. Les propositions qui en ressortiront seront remontées au Conseil Municipal, qui en délibèrera lors du prochain conseil municipal de septembre.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

La secrétaire de mairie ayant récemment obtenu son concours de la fonction publique territoriale, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché territorial, permettant ensuite sa nomination sur ce poste. Le Conseil municipal approuve la création du poste d'attaché territorial.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la « Balade Coucher du Soleil » le jeudi 4 juillet 2019.
Les conseillers municipaux disponibles seront réunis vers 19h30, ils se partageront le parcours.
- Point sur Gabaudet : Suite à une réunion organisée début juin à la Sous-Préfecture de Figeac en présence notamment de Mme la Sous-Préfète et de la famille Thamié, propriétaire du site, la discussion a été de nouveau engagée afin de faire émerger un projet de préservation et d'aménagement du site.
Une seconde réunion s'est tenue le vendredi 14 juin à Gaubaudet, pour un premier état des lieux. Le CAUE a été chargé d'établir un diagnostic paysager et architectural, dans l'objectif de définir le projet mémoriel. Suite à ce rapport, une nouvelle réunion devra se tenir, afin notamment de définir le porteur de projet public et les conditions d'acquisitions.

- Bibliothèque communale :

Suite aux travaux effectués dans la bibliothèque communale, un nouveau mobilier a été commandé afin d'achever l'aménagement. Les conseillers municipaux sont sollicités pour le montage des meubles et l'aménagement de la bibliothèque.

- Méthanisation : point sur les odeurs ressenties ces dernières semaines.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Patrick DELLAC